

## RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

### 1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Glucose 30%.

### 2. COMPOSITION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

#### Principe actif :

Dextrose (monohydraté) 300 mg/ml

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

### 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Solution pour perfusion.

### 4. INFORMATIONS CLINIQUES

#### 4.1 Espèces cibles

Bœuf, mouton et chèvre.

#### 4.2 Indications d'utilisation spécifiant les espèces cibles

Glucose 30% est indiqué pour les affections liées à un déficit énergétique, comme :

- l'acétonémie chez la vache;
- la toxémie gravidique chez la brebis et la chèvre.

#### 4.3 Contre-indications

Cette solution étant hypertonique, elle ne peut pas être administrée dans les cas de déshydratation. L'administration sous-cutanée est également déconseillée.

#### 4.4 Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

#### 4.5 Précautions particulières d'emploi

##### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

La solution doit être administrée à la température du corps.

##### Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Il n'y a pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

#### **4.6 Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Glucose 30% est une solution hypertonique. Une phlébite et des réactions tissulaires sont théoriquement possibles sur le site d'administration.

#### **4.7 Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte**

Aucune restriction connue.

#### **4.8 Interactions médicamenteuses et autres**

Ce médicament n'est pas destiné à être administré avec d'autres médicaments.

#### **4.9 Posologie et voie d'administration**

Glucose 30% est exclusivement destiné à l'administration intraveineuse et doit être administré à l'aide d'une perfusion stérile.

- Pour le traitement de l'acétonémie chez les bovins, un dosage de 0,5 g de dextrose par kg de poids vif est recommandé, ce qui correspond à 1,7 ml de Glucose 30% par kg de poids vif.
- En cas de toxémie gravidique chez les brebis et les chèvres, un dosage de 5-7 g de dextrose est recommandé, ce qui correspond à 17-23 ml de Glucose 30%, 6 à 8 fois par jour.

#### **4.10 Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

En cas de surdosage, un effet diurétique va survenir (par suite de glucosurie).

#### **4.11 Temps d'attente**

Zéro jour.

### **5. PROPRIÉTÉS PHARMACOLOGIQUES**

Groupe pharmacothérapeutique : Solutions d'irrigation, ATCvet-code : QB05CX01

#### **5.1 Propriétés pharmacodynamiques**

Cette solution hypertonique, stérile et injectable est indiquée pour les affections liées à un déficit énergétique. 1 g de glucose fournit environ 3,4 kCal.

Si la vitesse d'infusion dépasse 0,5 g de glucose par kg de poids vif par heure, on parlera également d'un effet diurétique.

Il n'est généralement pas possible de répondre au besoin énergétique total au moyen d'une perfusion intraveineuse de glucose. Il faut l'envisager comme un supplément dans les cas d'hypoglycémie.

### **6. INFORMATIONS PHARMACEUTIQUES**

#### **6.1 Liste des excipients**

Acide chlorhydrique concentré et eau pour injection.

## **6.2 Incompatibilités**

Ce médicament n'est pas destiné à être administré avec d'autres médicaments.

## **6.3 Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 36 mois.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 28 jours à 25°C.

## **6.4 Précautions particulières de conservation**

Conserver à l'abri de la lumière.

## **6.5 Nature et composition du conditionnement primaire**

Réceptif

\* contenance 500, 750, 1000 ml net

\* matière : polypropylène

\* fermeture : bouchon en caoutchouc bromobutyle de type I et capsule en aluminium.

## **6.6 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou des déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les précautions nécessaires doivent être prises pour que le produit ne se retrouve pas dans l'environnement.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

Eurovet NV / SA  
Poorthoevestraat 4  
B-3550 Heusden-Zolder

## **8. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ**

BE-V309145

## **9. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION OU DE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION**

Date de première autorisation : 14-01-2008

Date du dernier renouvellement : 05-01-2012

## **10. DATE DE MISE À JOUR DU TEXTE**

16/01/2013

**DÉLIVRANCE :**

**SUR PRESCRIPTION VÉTÉRINAIRE.**

